



**Adhésion à la FNCSF**  
**Cotisation annuelle**  
**Plan proposé pour 2018 à 2023**

En AGA 2021 : proposition de différer à 2023-2024 l'augmentation de 0,05\$ par élève prévue à la cotisation annuelle 2022-2023 et que le plan de cotisation 2018-2023 soit allongé d'une année pour se terminer en 2024.

Année	Nombre d'élèves estimé <sup>1</sup>	Modification de la formule	Formule de cotisation suggérée pour chacun des c.s. <sup>2</sup>	Cotisation annuelle totale Estimée	Montant du budget opérationnel estimé <sup>3</sup>	Équivalent de la cotisation annuelle en % du budget opérationnel <sup>4</sup>
2017-2018	162 810 réel	Statu quo	1 000 \$* + 0,75 \$/élève	149 069 \$ (réel)	821 660 \$ (réel)	18.14 %
<b>2018-2019</b>	166 732 réel	Ajout de 500\$ et 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 0,80 \$/élève	174 222 \$ (réel)	749 560 \$ (réel)	23.24 %
2019-2020	170 102 réel	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 0,85 \$/élève	185 340 \$ (réel)	691 659\$ (réel)	26.80 %
2020-2021	173 759 réel	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 0,90 \$/élève	197 042 \$ (réel)	730 710 \$ (estimé)	26.97 %
2021-2022	173 318 réel	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 0,95 \$/élève	205 189 \$ (réel)	756 922 \$ (estimé)	27.11 %
2022-2023	176 784 Estimé	<b>Statu quo proposé</b>	1 500 \$* + 0,95 \$/élève	208 914 \$ (estimé)	772 060 \$ (estimé)	27.06 %
2023- <b>2024</b>	180 320 Estimé	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 1,00 \$/élève	221 213 \$ (estimé)	787 501 \$ (estimé)	28.09 %

\* les conseils scolaires de moins de 500 élèves ne paient que ce montant fixe.

<sup>1</sup> Les montants au tableau pourraient changer afin de refléter les variations en ce qui a trait au nombre d'élèves réels dans les conseils scolaires membres de la FNCSF. Pour les fins du tableau, une augmentation annuelle de 2% a été estimée.

<sup>2</sup> Le plan de cotisation est sur cinq ans mais la formule de cotisation doit être revue pour adoption annuellement en assemblée générale.

<sup>3</sup> En date du 29 avril 2021, le budget opérationnel annuel 2021-2022 estimé de la FNCSF s'établit à 756 922 \$. Pour les années subséquentes, nous avons prévu une augmentation annuelle de 2 %.

<sup>4</sup> Un rappel que dans le plan stratégique 2010-2015 de la FNCSF, les membres avaient convenu de maintenir un minimum de 25% du budget qui serait financé par les conseils scolaires via la cotisation annuelle.